

Paris, 23 avril 2013

Le périphérique parisien a 40 ans : Retour sur les nuisances sonores qu'il génère.

Avec 35 km et plus de 100 000 habitants le long de son parcours, le boulevard périphérique est un des axes les plus bruyants de la capitale.

Les études montrent qu'environ 61 000 personnes sont impactées par le bruit du boulevard périphérique au sein de la zone tampon de 150 m de part et d'autre du boulevard périphérique. Parmi elles, 41 000 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux qui excèdent la valeur limite de bruit relative à l'indicateur moyen journalier pondéré (Lden > 68 dB(A)) et 37 300 personnes subissent des nuisances sonores de nuit qui vont au-delà de la valeur limite correspondante (Ln > 62 dB(A)).

A ce jour 30 % du boulevard est déjà en tunnel, couvert ou isolé par des écrans anti-bruit et sa couverture totale apparaît financièrement peu envisageable. Bruitparif recommande que des mesures complémentaires puissent être étudiées : **réduction de la vitesse à 50 km/h la nuit, pose de revêtements de chaussée plus silencieux, diminution du nombre de poids-lourds en circulation, sensibilisation accrue des conducteurs de deux-roues...** des solutions qui offriraient l'avantage d'agir en diminuant immédiatement le bruit à la source et de bénéficier à tous les riverains. D'après ses modélisations, Bruitparif estime ainsi que le cumul de ces différentes actions permettraient d'abaisser le nombre de personnes en situation de dépassement de la valeur limite nocturne d'environ 68 %. Pour ce qui est du nombre de personnes en situation de dépassement de la valeur limite relative à l'indicateur journalier, cette baisse se situerait autour de 44 %.

Dans cette optique, les services de la voirie et des déplacements de la ville de Paris expérimentent depuis fin juin 2012 des revêtements moins bruyants sur 200m Porte de Vincennes et Bruitparif évalue leur efficacité acoustique à l'aide de stations de mesure positionnées sur le secteur.

Pour les 11 100 personnes qui habitent dans des logements qui sont à l'heure actuelle exposés à des niveaux sonores qui dépassent 70 dB(A), soit plus de 8 dB(A) au-dessus de la valeur limite nocturne, il serait probablement nécessaire de renforcer le dispositif avec des actions complémentaires localisées au droit de certains immeubles comme, par exemple, la construction d'écrans anti-bruit lorsque cela s'avère réalisable techniquement. De telles mesures permettent, pour les étages inférieurs, de faire baisser les niveaux sonores en façade de l'ordre de 7 dB(A). **Des solutions de modifications des façades extérieures avec pose de balcons inclinés par exemple pourraient aussi utilement être mises en œuvre permettant de réduire les niveaux de bruit au niveau des fenêtres des habitations.**

Enfin, une isolation acoustique des façades des immeubles impactés par le bruit, couplée aux travaux d'isolation thermique lorsque ceux-ci sont programmés, permettrait un confort accru à l'intérieur des logements.

« Nouveaux revêtements acoustiques, murs anti-bruit, sont en effet de bonnes solutions, mais la mesure la plus simple, la plus rapide, la plus économique et la plus efficace qui puisse être prise reste encore une réduction de la vitesse autorisée sur le périphérique, notamment la nuit. » déclare Julie Nouvion, Conseillère régionale et Présidente de Bruitparif.

Contacts presse

François Soulabaille - 01 75 00 04 13 / 06 17 97 51 96

francois.soulabaille@bruitparif.fr

Fanny Mietlicki 01 75 00 04 11 / 06 72 42 10 44

Fanny.mietlicki@bruitparif.fr

Visitez notre site internet <http://www.bruitparif.fr>

Suivez-nous sur twitter [@bruitparif](https://twitter.com/bruitparif)